

Bulletin éducation



Editorial

Le printemps! Une époque de renouveau, de renaissance, un temps pour célébrer la survie dans l'obscurité et la froidure de l'hiver et partir en quête de nouvelles expériences et de nouvelles floraisons. Dans de nombreuses cultures, le mois de mai symbolise cette résurgence de l'énergie, de l'enthousiasme et de la confiance en l'avenir.

Le 5 mai 1949, dix Etats¹ signent le Traité de Londres instituant le Conseil de l'Europe, qui marque l'avènement d'une nouvelle Europe après les destructions et la détresse des années de guerre. L'année prochaine, le 5 mai 2009, le Conseil de l'Europe célébrera le 60^e anniversaire de ce traité et ses 47 Etats membres participeront aux manifestations organisées pour fêter l'événement.

Si l'Europe et le monde contemporains sont nés à la fin des années 1940 et dans les années 1950, aujourd'hui – dans la première décennie du XXI^e siècle – les organisations internationales atteignent leur maturité. L'Organisation des Nations Unies et nombre de ses agences, comme l'Unicef, l'Unesco et l'OMS, sont déjà entrées dans leur septième décennie et l'Union européenne célèbre son 50^e anniversaire cette année.

Ces «baby boomers» institutionnels peuvent-ils alors se reposer sur leurs lauriers? Il y a peu, on aurait pu le penser. Pendant un bref moment, on a pu croire que de nombreux problèmes avaient été surmontés: la paix régnait de nouveau en Europe, avec un niveau de vie en élévation constante et des montagnes de beurre et de céréales en réserve. Mais avec le troisième millénaire s'est ouvert un nouveau cycle d'épreuves, qui nous font comprendre l'importance primordiale du dialogue interculturel et du dialogue Nord-Sud, et de la prévention des conflits. Or, nous constatons aujourd'hui que nous n'avons pas assez bien écouté l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et que de nombreuses personnes meurent de faim. Dans son rapport final au Conseil des

1. Belgique, Danemark, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède et Royaume-Uni.



Inauguration officielle de l'Agora (nouveau bâtiment des Services Généraux du Conseil de l'Europe) avec Terry Davis, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et Bernard Kouchner, Ministre des Affaires étrangères et européennes de la France, le 17 avril 2008

Sommaire

	pages
Editorial	1 et 2
La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires fête ses 10 ans	3 et 4
«Apprendre l'histoire pour comprendre et vivre la diversité culturelle aujourd'hui», Strasbourg, 29 - 30 octobre 2007	4, 5 et 6
Formation des auteurs de livres scolaires et des enseignants d'histoire en Bosnie-Herzégovine: exemple d'une réforme réussie	6 et 7
«L'université entre Humanisme et Marché: Redéfinir les valeurs et les fonctions de l'université pour le XXI ^e siècle»	7 et 8
Coopération entre le Conseil de l'Europe et la Fédération de Russie pour réformer l'enseignement supérieur: des progrès prometteurs	8 et 9
Le projet sur l'enseignement supérieur en Bosnie Herzégovine s'achève avec succès et un nouveau chapitre s'ouvre	10
Débat régional sur la dimension religieuse de l'éducation interculturelle, Athènes (Grèce), 8-9 octobre 2007	11 et 12
La gestion de la diversité culturelle et religieuse par l'éducation dans le Caucase du Sud et l'Ukraine	12
Troisième Conférence du Réseau d'ECD/EDH de l'Europe du Sud-Est	13
Cadres de qualifications dans l'Espace européen de l'Enseignement supérieur	13 et 14
Flash info	15, 16 et 17
Livres en bref	17 et 18
Calendrier des événements	18, 19 et 20
Comment nous contacter	20

droits de l'homme (janvier 2008), Jean Ziegler, rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, écrit que [...] le monde produit déjà assez de nourriture pour nourrir chaque enfant, chaque femme et chaque homme [...], alors comment pouvons nous accepter que 6 millions d'enfants de moins de 5 ans soient tués chaque année par la malnutrition et les maladies qui en découlent?².

Le monde est plus riche que jamais et, pourtant, comme le souligne le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Terry Davis, les organisations internationales doivent en faire toujours plus, avec toujours moins d'argent. Les institutions internationales sont responsables vis-à-vis du contribuable et cette responsabilité leur impose de coordonner étroitement leurs activités, même si, dans certains domaines, une coopération efficace passe par une plus grande spécialisation³. D'une manière ou d'une autre, tous les efforts doivent être faits pour que les initiatives contribuent au mieux au bien commun. Il est essentiel d'assurer la transparence du fonctionnement des institutions internationales et de mieux faire connaître leurs activités et leurs succès afin de gagner la confiance de l'opinion publique, et pour que celle-ci investisse davantage dans ces rouages très complexes qui appartiennent à ce que l'humanité a fait de mieux pour son propre bien.

Les temps de crise menacent les valeurs et les repères démocratiques ; ils favorisent le repli dans des comportements fermés et intolérants qui stigmatisent l'Autre pour ses différences et renforcent les stéréotypes. A ces moments-là, il est d'autant plus indispensable pour les institutions internationales de travailler de concert. La Commission européenne est un partenaire traditionnel du Conseil de l'Europe et la Direction de l'éducation contribue, avec un projet sur «Le dialogue culturel et interreligieux par l'éducation», au programme commun «Encourager une culture des droits de l'homme dans le Caucase du Sud et l'Ukraine» (page 12). Plus largement, la Direction de l'Éducation coopère étroitement avec l'Unesco et ses commissions nationales ainsi qu'avec l'Organisation Arabe pour l'Éducation, la Culture et les Sciences (Alecso) et l'Organisation islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture (Isesco), en échangeant des idées et des expériences avec les régions voisines de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe est aussi membre du Groupe des amis de l'Alliance des civilisations (AdC), créé en 2005 à l'initiative des gouvernements espagnol et turc. Le but de ce groupe est d'améliorer la compréhension et les relations de coopération entre les nations et les peuples de toutes les cultures et religions et de lutter ainsi contre les forces qui nourrissent la polarisation et l'extrémisme. Le Comité des Ministres a approuvé le projet d'un mémorandum d'accord avec l'AdC, dont l'un des domaines prioritaires est l'éducation. Ce mémorandum se réfère directement au futur Centre de ressources sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et à l'éducation interculturelle à Oslo. Cette initiative originale montrera comment les gouvernements peuvent collégialement contribuer aux efforts des organisations internationales et en tirer parti pour le bien de tous. Nul ne s'étonnera que ce centre soit une initiative norvégienne. C'est après tout Henrik Ibsen qui a dit qu'«une communauté est comme un bateau; chacun doit être prêt à prendre la barre»⁴.

Heureusement, à l'hiver succède chaque année le printemps.

Gabriele Mazza

2. Résumé, paragraphe 2.

3. Discours à l'OSCE, Vienne, 24 avril 2008.

4. Henrik Ibsen, 1828-1906, dramaturge norvégien reconnu généralement comme le fondateur du théâtre moderne en prose.

La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires fête ses 10 ans



De gauche à droite, le Secrétariat de la Charte: Alexey Kozhemyakov, Jörg Horn-Aps, Jackie Renaudin-Siddall, Sonia Parayre, Simone Klinge

La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires est le seul traité international qui vise expressément à protéger et à promouvoir les langues régionales ou minoritaires. Le Secrétariat de la Charte a récemment rejoint le Service des Politiques linguistiques et de la Formation en Langues, élargissant le champ d'action de la Direction, qui devient la Direction de l'Education scolaire et extra-scolaire, de l'Enseignement supérieur et des Langues.

La Charte vise à permettre aux locuteurs des langues régionales ou minoritaires traditionnelles d'un pays de les utiliser dans la vie publique. Elle complète – et est corrélée avec – la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales.

Comment la Charte protège-t-elle et défend-elle les langues régionales ou minoritaires?

La Charte fournit des lignes directrices précises sur la manière dont les Etats parties devraient promouvoir l'usage des langues minoritaires dans divers domaines de la vie publique, tels que l'éducation, les services administratifs et les

services publics, la justice, les médias, les activités et les lieux culturels, la vie économique et sociale et les échanges transfrontaliers. Lorsqu'un Etat ratifie la Charte, il énonce les mesures qu'il mettra en œuvre pour protéger et promouvoir telle ou telle langue minoritaire, selon la situation et les besoins réels de la langue. On peut ainsi dire que la Charte est un traité «sur mesure».

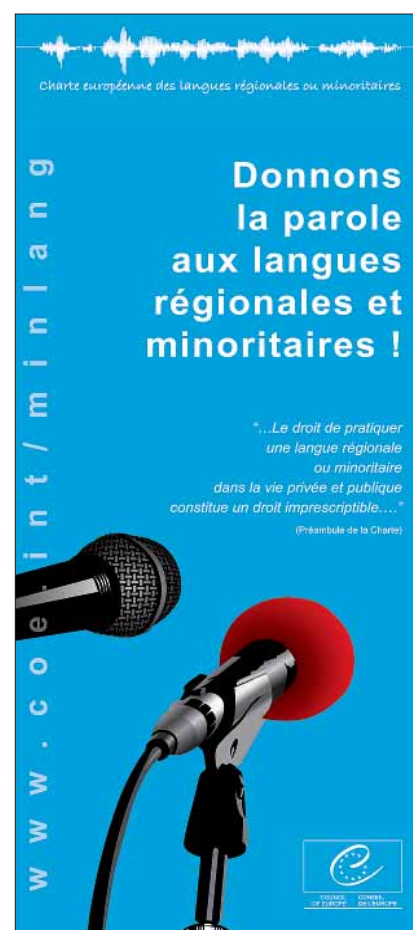


Un instrument vivant qui ne cesse de se développer

Le suivi régulier de la manière dont les Etats mettent en œuvre la Charte garantit la vitalité et le caractère évolutif de cet instrument. Ce suivi est assuré par un comité d'experts indépendants, dont chaque membre est élu par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, sur la

base d'une liste présentée par les Etats parties respectifs. Environ trente-cinq rapports contenant des recommandations aux Etats parties ont été adoptés par le Comité des Ministres et sont disponibles sur le site Internet de la Charte. A l'heure actuelle, l'Allemagne, l'Espagne, l'Autriche, la Serbie et l'Ukraine font l'objet d'un suivi; Chypre et l'Arménie devraient suivre courant 2008.

A ce jour, la Charte a été ratifiée par vingt-trois Etats membres: l'Arménie, l'Autriche, la Croatie, Chypre, la République tchèque, le Danemark, la Finlande, l'Allemagne, la Hongrie, le Liechtenstein, le Luxembourg, le Monténégro, les Pays-Bas, la Norvège, la Roumanie, la Serbie, la Slovaquie, la Slovénie, l'Espagne, la Suède, la Suisse, l'Ukraine et le Royaume-Uni. Dix autres pays l'ont signée et devraient la ratifier prochainement.



1998-2008: 10 ans de protection des langues régionales ou minoritaires

Cette année marque le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte; diverses manifestations à l'intention des autorités gouvernementales, des ONG représentant les locuteurs des langues minoritaires et du monde universitaire seront organisées au cours de l'année pour fêter cette occasion, notamment:

- un atelier, organisé avec l'UNESCO pour lancer l'Année internationale des langues, a eu lieu le 21 février à Paris; il a porté sur l'efficacité des instruments juridiques de protection et de promotion du multilinguisme dans le monde entier;
- une conférence politique de haut niveau s'est tenue à Strasbourg le 11 mars pour célébrer les dixièmes anniversaires respectifs de la Charte et de la



Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, qui fête également ses dix ans d'existence ;

- une conférence sur la dimension culturelle de la Charte se tiendra à Luleå, en Suède, au mois d'octobre, dans le cadre du Concours Liet-Lavlut de la chanson en langue minoritaire.

Ces manifestations seront l'occasion de faire le point sur les forces et les faiblesses de la Charte, mais aussi d'identifier les nouveaux enjeux de la protection des langues régionales ou minoritaires, dans les sociétés européennes en constante évolution.

Site Internet de la Charte
<http://www.coe.int/minlang>



Contact:
 Alexey Kozhemyakov
alexey.kozhemyakov@coe.int

«Apprendre l'histoire pour comprendre et vivre la diversité culturelle aujourd'hui», Strasbourg, 29 - 30 octobre 2007

Quels sont les défis que posent à l'enseignement de l'histoire le caractère de plus en plus diversifié et multiculturel des sociétés européennes aujourd'hui? c'est la question à laquelle ont tâché de répondre 120 délégués des Etats membres et experts à l'occasion du symposium sur «Apprendre l'histoire pour comprendre la diversité culturelle aujourd'hui» qui a eu lieu à Strasbourg les 29 et 30 octobre 2007.

Ce symposium marquait la fin de la première phase du projet «L'image de l'autre dans l'enseignement de l'histoire» lancé par le Comité de l'Education en 2006. Préparé sur le fond à l'occasion de deux séminaires d'experts sur «L'image du

monde musulman dans l'enseignement de l'histoire en Europe» (octobre 2006) et «Apprendre la diversité des histoires et l'histoire de la diversité» (juin 2007), ce symposium a permis de faire une première synthèse des réflexions et des travaux entrepris.

En présence notamment de représentants de l'Unesco et de l'Institut de recherche historique de l'Organisation de la conférence islamique (IRCICA), le séminaire a été ouvert par Madame Gabriella Battaini-Dragoni, Directrice générale de l'Education, de la Culture et du Patrimoine, de la Jeunesse et du Sport et Monsieur Mongi Bousnina, Directeur général de l'Organisation pour l'Education, la Culture et les

Sciences de la Ligue arabe (ALECSO). Le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe était représenté par Madame Susan Bolan, la Conférence des OING par Madame Annelise Oeschger.

Un effort particulier a été fait pour réunir outre des experts du monde de l'école proprement dite, des représentants de musées et de centres culturels, de différents médias, d'institutions responsables du patrimoine historique et de différents mouvements d'éducation extrascolaire ou non formelle.

Après l'introduction générale présentée par Monsieur François Audigier (Université de Genève) qui a souligné

le rôle central de l'école pour fonder les bases des connaissances et des attitudes, une première table ronde a permis de poursuivre la réflexion sur « Histoire et diversité culturelle, définitions, ambiguïté et connotations ». Les travaux se sont poursuivis en groupes de travail sur « Enseigner et/ou apprendre l'histoire et synergies et stratégies au niveau local ». Enfin, une dernière table ronde de synthèse s'est consacrée à la sensibilisation et à la formation de tous les acteurs de l'apprentissage de l'histoire.

Le rapport du symposium ¹ a été rédigé par Monsieur Jean-Michel Leclercq. A l'issue des débats, une Déclaration a été adoptée à l'unanimité. Cette Déclaration est une synthèse des acquis des travaux préparatoires et du symposium, qui contient également quelques recommandations pour la suite des travaux.

Parmi les points essentiels repris dans la Déclaration ² on soulignera notamment les conclusions suivantes:

Dialogue interculturel et apprentissage de l'histoire vont de pair, tout dialogue et toute rencontre interculturelle conduit presque toujours, dès le départ, à la prise en compte de la perspective historique des cultures en présence.

1. Disponible sous la référence DGIV/EDU/HISTDIM (2007)09

2. Disponible sous la référence DGIV/EDU/HISTDIM (2007)08

Il importe dès lors que toute personne impliquée dans un dialogue ou un échange interculturel soit sensibilisée à la dimension historique et y attache toute son importance, même, et peut-être surtout, lorsque le contexte du dialogue est contemporain.

Le premier défi auquel l'enseignement de l'histoire a à répondre dans ce contexte est l'extrême complexité de l'histoire et des histoires. Il n'est plus possible aujourd'hui d'enseigner une histoire linéaire et simple sans prendre en compte la nécessaire multiperspectivité des approches, les sensibilités parfois délicates qui sont impliquées et le respect pour des perspectives ou des conceptions parfois très différentes sinon contradictoires.

Le deuxième défi est celui de la tension entre les contenus et les attitudes et les compétences. Devant la multiplication des histoires à prendre en compte et qui ne peuvent toutes être apprises à priori, il convient d'ajouter à l'acquisition des contenus le développement de compétences - d'analyses, de recherches, de synthèses - et d'attitudes, de tolérance, de respect de l'autre et d'ouverture d'esprit. Cela ne va pas sans remettre profondément en cause les conceptions traditionnelles des curricula et plus concrètement des contenus et des objectifs des manuels scolaires et des autres matériaux pédagogiques.

Dépasser les barrières entre les différents acteurs de l'apprentissage de l'histoire (écoles, médias, musées...) constitue la première orientation stratégique mise en évidence au cours de cette première phase du projet. Même si l'enseignement de l'histoire à l'école reste centrale, il ne peut plus se concevoir de façon isolée. De nombreux exemples d'expériences particulièrement réussies de partenariats entre les différents acteurs ont montré qu'il y avait là une source d'innovation et de progrès qu'il conviendra de renforcer encore à l'avenir.

Les sociétés multiculturelles dans lesquelles nous vivons tous désormais sont caractérisées par une grande rapidité de circulation des personnes, des informations et des biens qui modifient en permanence les conditions et les termes du dialogue interculturel et donc la multiplicité de perspectives historiques qui y sont attachées. Dès lors, il convient en effet tout en donnant toute son importance à l'enseignement formel initial, de concevoir l'apprentissage de l'histoire dans une perspective à long terme tout au long de la vie.

Les réformes nécessaires dans l'enseignement de l'histoire ne se font pas du jour au lendemain et doivent nécessairement s'inscrire dans le long terme et faire l'objet d'évaluations et d'adaptations continues. La formation des enseignants, et de l'ensemble des acteurs intervenants dans l'apprentissage de l'histoire en dehors de l'école proprement dite, est dans ce contexte une nécessité permanente.

Dans les recommandations faites pour le futur, des travaux dans le cadre du projet, un effort particulier devrait être mené sur les questions de formation initiale et continue de l'ensemble des partenaires dans le cadre de leurs fonctions spécifiques au sein des différentes instances dans lesquelles ils travaillent. Mais il faudrait aussi mener des actions de formation transversales associant les différents professionnels afin notamment de renforcer les compétences



nécessaires au développement du partenariat harmonieux.

Enfin, les discussions ont également montré que s'il est important de prendre conscience de la diversité des histoires, il serait également essentiel de développer des travaux et une réflexion approfondie sur l'histoire de la diversité en tant que telle. En effet, si la multiculturalité a pris aujourd'hui, ainsi que l'on souligné Madame Battaini et Monsieur Bousnina en particulier, des formes

nouvelles et plus explicites, elle a été néanmoins une composante permanente de l'histoire des sociétés en général et des cultures plus particulièrement.

La deuxième phase du projet sur «L'image de l'autre dans l'enseignement de l'histoire» sera mise en œuvre en 2008. Son thème principal sera la prise en compte de l'image de l'autre dans l'enseignement de l'histoire dans le contexte de la globalisation. Un séminaire d'experts préparatoire a eu lieu

les 27 et 28 mars. Un symposium est prévu à la fin du mois d'octobre.



Contact:

Jean-Pierre Titz
jean-pierre.titz@coe.int

Formation des auteurs de livres scolaires et des enseignants d'histoire en Bosnie-Herzégovine: exemple d'une réforme réussie



De gauche à droite: Mirko Banjac, Directeur de l'Institut Pédagogique, Republika Srpska, Luisa Black, auteur du Manuel, une interprète, Jean-Pierre Titz, Chef de la Division de l'Enseignement de l'Histoire, Claude Kieffer, Directeur de l'Education de l'OSCE en BiH, Emir Adzovic, Chef de projet des questions éducatives

Le Conseil de l'Europe a établi une coopération très étroite avec l'ensemble des Autorités compétentes de Bosnie-Herzégovine dans le domaine de l'histoire depuis 1997. L'objectif de cette initiative commune a été de réformer l'enseignement de l'histoire afin, d'une part, de contribuer au processus de reconstruction de relations de confiance entre les différentes communautés et de

moderniser l'enseignement de l'histoire en tenant compte des évolutions les plus récentes du point de vue méthodologique et pédagogique.

Avec le soutien de la mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine et de l'institut Georg Eckert pour l'étude des livres scolaires, le Conseil de l'Europe a accompagné le processus de préparation d'orientations communes pour les futurs

livres scolaires d'histoire et de géographie qui ont été adoptés en 2006 par l'ensemble des Autorités concernées.

Après l'adoption de ces orientations le processus s'est poursuivi par un programme de formation des futurs auteurs de livres d'histoire en 2006/2007, toujours en collaboration avec l'OSCE, et le soutien financier du Gouvernement du Canada. A l'issue de ce programme les ministères de l'Education ont lancé un appel d'offre auprès des auteurs et des éditeurs qui a débouché à la mi-2007 sur l'édition de 29 nouveaux livres d'histoire qui sont désormais en usage dans les écoles depuis la rentrée scolaire 2007/2008.

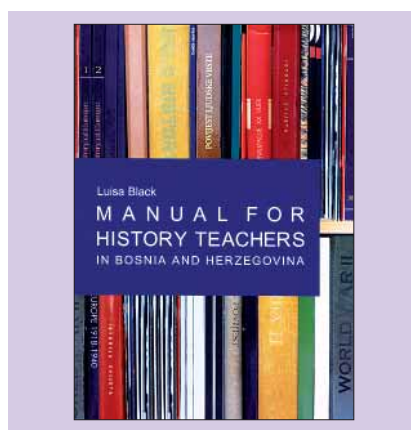
Cette première phase du projet a été bien reçue par tous les partenaires et surtout les enseignants. Les séminaires ont été organisés dans les différentes régions et ont toujours associé des participants venant de l'ensemble du pays.

A l'issue du processus qui a conduit à l'édition de nouveaux livres scolaires, un manuel à l'intention des enseignants a été édité fin 2007. Cet ouvrage très pragmatique, insiste sur les nouvelles



méthodes qui permettent de tirer tout le profit des nouveaux instruments disponibles.

Quant à la méthodologie recommandée pour l'utilisation des nouveaux livres scolaires elle repose essentiellement sur la mise en œuvre d'une pédagogie active, le développement de la pensée critique, les références aux et l'utilisation des sources et surtout la capacité au dialogue et à la prise en compte d'approches multiples.



Si de nombreux experts étrangers sont intervenus dans les différentes phases du programme près de la moitié des intervenants ont été des enseignants ou des conseillers pédagogiques du pays.

Depuis, un programme de séminaires de diffusion du manuel et de formation des enseignants a été entamé, il se poursuivra en 2008 toujours en étroite coopération avec la mission de l'OSCE, les instituts pédagogiques et avec le soutien des Autorités compétentes.



Contact:
Emir Adzovic
emir.adzovic@coe.int

◀ *Manual for History Teachers in Bosnia and Herzegovina, Luisa Black (Uniquement en anglais)*

«L'université entre Humanisme et Marché: Redéfinir les valeurs et les fonctions de l'université pour le XXI^e siècle»

Au sein de la complexité des sociétés contemporaines, tant en interne que dans leur interaction à travers la mondialisation, l'université se trouve au confluent de demandes multiples et contradictoires. Cela l'oblige à repenser ses valeurs et ses fonctions. Entre la Tour d'ivoire et les méandres de la Place du Marché, l'université, l'enseignement supérieur doivent trouver leur position juste, celle qui à la fois leur garantit l'ancrage avec leur «ici et maintenant», y compris en terme économique, et leur nécessaire et légitime pensée critique dans la recherche et le développement des multiples branches du savoir et de la connaissance. Mener cette réflexion force aussi à poser la question de quel type

d'enseignement supérieur souhaite-t-on développer pour quelle société? De la responsabilité civique de l'enseignement supérieur à son possible rôle dans la promotion du dialogue interculturel, dans le respect des libertés académiques et à travers des structures adaptées (question de l'autonomie des universités), tenant compte de la perception socio-culturelle de l'enseignement supérieur au sein des différentes sociétés européennes, on comprend aisément que nul n'a de réponses pré-établies et que seul la confrontation d'idées, le débat permettront de fixer quelques amers.

Sur tous ces points, la conférence de lancement du nouveau projet du Comité

Directeur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CDESR) qui a eu lieu les 20 et 21 novembre derniers sous le titre «Les nouveaux défis pour l'enseignement supérieur européen: gérer la complexité d'une société mondialisée» a offert un espace de réflexion entre une soixantaine d'universitaires et d'experts. De l'intervention de Peter Scott sur le rôle des universités au sein de la mondialisation, soulignant que ce rôle ne peut pas être qu'économique, à la réflexion sur l'impact et l'utilisation, comme facteurs d'innovation, des nouvelles technologies, réflexion proposée par Mario Claderini; en passant par les interventions de Ramu Damian, président du CDESR, et d'Edmund Cane, en représentation du

Les conclusions principales ont porté sur les points suivants, tels que présentées dans le rapport du Rapporteur Général, Kathia Serrano-Velarde:

1) Gérer la complexité:

Concepts fondamentaux pour un débat ouvert à tous

- Prendre en compte la complexité des défis de la mondialisation posés à l'enseignement supérieur et leurs dimensions économiques, politiques, sociales et culturelles.
- Nécessité de mener des discussions ouvertes, critiques et nuancées sur l'enseignement supérieur dans les médias.
- Organiser les budgets de l'enseignement supérieur pour pouvoir gérer la complexité de l'environnement mondial.

2) Gérer la diversité culturelle:

Promouvoir le dialogue interculturel

- Diversifier le corps étudiant et enseignant, les programmes d'études, le contenu des filières et les dispositifs directeurs (assurance qualité, etc.).
- Promouvoir le dialogue interculturel dans le cadre de l'enseignement supérieur.
- Définir et mettre en oeuvre les compétences et qualifications interculturelles et cela dans un cadre interdisciplinaire (en particulier en ce qui concerne la politique linguistique dans les universités).

3) Agir dans un monde complexe et mondialisé :

Engagement citoyen et responsabilité sociale

- Considérer les établissements d'enseignement supérieur comme une plate-forme et un vecteur d'opportunités, (...) pour préserver la démocratie.
- Garantir l'autonomie des institutions dans des sociétés où les interdépendances entre acteurs du public et du privé sont de plus en plus grandes.
- Soutenir des travaux de recherche (interdisciplinaire) sur les rôles et les fonctions de l'enseignement supérieur dans les sociétés modernes et sur sa contribution à la cohésion sociale et au dialogue interculturel.

Ministre de l'Éducation de l'Albanie, sur le rôle des universités dans les sociétés en transition; interventions soulignant leur impact démocratique et celle de Caryn McTighe Musil présentant l'état du débat outre atlantique; les débats ont été riches, multiples et variés en conformité avec l'idée d'une conférence de lancement qui doit débayer un peu le terrain pour les conférences suivantes.

La prochaine conférence qui devrait se dérouler en automne 2008 portera sur la question des compétences civiques et interculturelles que devraient aider à définir les universités et l'enseignement supérieur.

Des informations complémentaires sur la Conférence, notamment les contributions des différents experts et le rapport de Kathia Serrano-Velarde, sont disponibles sur le site www.coe.highereducation. L'ensemble du projet, les différentes conférences qui le composent, fera l'objet d'une publication dans le série du Conseil de l'Europe sur l'enseignement supérieur.



Contact:

Jean-Philippe Restoueix
jean-philippe.restoueix@coe.int

Coopération entre le Conseil de l'Europe et la Fédération de Russie pour réformer l'enseignement supérieur: des progrès prometteurs.

Ce n'est pas chose facile que de réformer l'enseignement supérieur d'un pays. C'est encore plus délicat lorsque le pays en question est aussi vaste et divers que la Fédération de Russie, qui compte près de deux mille institutions d'enseignement supérieur.

La Fédération de Russie est devenue en 2003 membre du Processus de Bologne, se joignant ainsi à une initiative paneuropéenne dont le but est d'apporter des réformes structurelles à l'enseignement supérieur. Il s'agit, par là, de créer d'ici 2010 un Espace européen de

l'enseignement supérieur (EEES) permettant d'accroître la compétitivité et l'attractivité de l'enseignement supérieur en Europe. Des systèmes de diplômes et des cadres de qualifications à trois niveaux, la garantie de la qualité de l'enseignement supérieur, la mobilité

des étudiants et la dimension sociale sont les principaux éléments de l'EEES.

La participation de la Fédération de Russie au Processus de Bologne n'a pas fait l'unanimité au sein de l'Université russe, dont certains secteurs ont exprimé leur scepticisme quant à la valeur des réformes. En 2008, toutefois, la mise en œuvre du Processus de Bologne est bien engagée: le système à deux niveaux constitué par la licence et le master est en place, et d'autres progrès sont accomplis, qui consistent par exemple à faciliter la reconnaissance des qualifications et la mobilité des étudiants ainsi qu'à offrir une assurance qualité.

Plusieurs institutions d'enseignement supérieur ont reçu du gouvernement russe des bourses importantes aux fins d'un projet national axé sur la mise en œuvre de réformes institutionnelles dans le domaine de l'enseignement.

Bien que la mise en œuvre du Processus de Bologne relève surtout des institutions d'enseignement supérieur et des gouvernements nationaux, les organisations internationales ont, elles aussi, un rôle important à y jouer. En tant que membre consultatif du Groupe de suivi du Processus de Bologne, le Conseil de l'Europe est étroitement associé à l'élaboration de la politique en la matière et y contribue de manière active.

En raison de sa portée géographique, le Conseil de l'Europe remplit une fonction particulière dans l'aide à la mise en œuvre de réformes par les pays ayant rejoint récemment le Processus de Bologne. Il le fait surtout par l'assistance qu'offrent ses experts ainsi que par l'organisation de manifestations et d'activités bilatérales.

Ces dernières années, la coopération entre le Conseil de l'Europe et la Fédération de Russie s'est intensifiée dans le domaine de l'enseignement supérieur, en grande partie grâce aux efforts du ministère de l'Éducation et

de l'Université russe de l'amitié entre les peuples, dirigée par le Professeur Vladimir Filippov, qui était Ministre de l'Éducation en 2003, lorsque la Russie a adhéré au Processus de Bologne.

Sous la présidence russe du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, il s'est tenu à Moscou, en novembre 2006, une conférence visant à étudier le rôle des étudiants dans la promotion de l'établissement d'un Espace européen de l'enseignement supérieur. Cette conférence, qui réunissait plus de cent participants, dont au moins vingt représentants de l'Union des étudiants européens, a confirmé une nouvelle fois que les étudiants jouent un rôle-clé dans le Processus de Bologne.

En octobre 2007, il a été organisé à l'Université russe de l'amitié entre les peuples, à Moscou, un séminaire ayant pour thème «Bologne et la CEI: le processus de réforme de l'enseignement supérieur».

Ce séminaire, qui rassemblait des représentants du Kazakhstan, du Kirghizistan, de la Moldova, de la Russie et de l'Ukraine, a fourni l'occasion d'exposer la situation générale actuelle de l'enseignement supérieur dans les cinq pays de la CEI et de formuler des propositions sur la meilleure manière de procéder aux réformes prescrites par le Processus de Bologne, en mettant l'accent sur des domaines essentiels, par exemple l'assurance qualité, les systèmes de diplômes et les cadres de qualifications, ainsi que la mobilité des étudiants.

L'année 2007 s'est achevée par un autre événement important. Pour la première fois, en effet, le Conseil de l'Europe a été invité à tenir une séance dans le cadre de la réunion annuelle des vice-recteurs des relations internationales de la Fédération de Russie organisée par le ministère de l'Éducation de la Fédération de Russie à l'Université russe de l'amitié entre les peuples. Cette séance avait deux

objectifs: en premier lieu, mettre les participants au courant des questions d'actualité relatives au Processus de Bologne, ainsi que des nouvelles initiatives du Conseil de l'Europe; en second lieu, leur offrir une assistance autorisée pour ce qui est de la reconnaissance équitable des qualifications, y compris le Système des crédits européens et le Supplément au diplôme. La séance du Conseil de l'Europe a rassemblé une soixantaine de vice-recteurs. Ce genre de manifestation constitue une excellente plate-forme pour diffuser des informations sur les initiatives du Conseil de l'Europe et les politiques internationales d'enseignement supérieur, ainsi que pour examiner des questions d'actualité relatives au processus de réforme de l'enseignement supérieur.

Il faut espérer que la coopération entre le Conseil de l'Europe et la Fédération de Russie continuera de s'intensifier, tant dans le cadre du Processus de Bologne qu'au-delà. Le dialogue interculturel dans l'enseignement supérieur constitue un domaine de coopération nouveau et prometteur. Le Conseil de l'Europe a lancé ce projet avec un séminaire intitulé «Dialogue interculturel sur le campus universitaire», qui s'est tenu à Strasbourg les 4 et 5 mars 2008. Il est envisagé de tenir à Moscou l'une des futures conférences s'inscrivant dans le cadre de ce projet. C'est là un choix logique, car la Fédération de Russie comprend plus de cent nationalités et groupes ethniques et prend une part active aux échanges d'étudiants.



Contact:

Katia Dolgova-Dreyer
katia.dolgova-dreyer@coe.int

Le projet sur l'enseignement supérieur en Bosnie-Herzégovine s'achève avec succès et un nouveau chapitre s'ouvre



Sarajevo

Le projet commun Conseil de l'Europe/Commission européenne sur «le renforcement de l'enseignement supérieur en Bosnie-Herzégovine» s'est achevé par une réunion du groupe de pilotage du projet et une conférence finale organisée les 17 et 18 janvier 2008, à Sarajevo. Des membres des milieux universitaires de Bosnie-Herzégovine – recteurs, ministres, professeurs et étudiants – ainsi que des représentants de la communauté internationale, dont plusieurs ambassadeurs, ont assisté à cette conférence.

Sept stratégies et lignes directrices pour mettre en œuvre le processus de Bologne

La conférence avait pour base les *sept stratégies et lignes directrices pour mettre en œuvre le processus de Bologne*. Ce programme d'action fondamental, qui met l'accent sur l'élaboration, dans le cadre du processus de Bologne, d'instruments de réforme au niveau du système, englobant l'assurance qualité, les cadres de qualifications et la reconnaissance des qualifications et des périodes d'étude, a été appliqué au cours des deux années du

projet commun. Le 27 décembre 2007, ce programme d'action a été adopté par le conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, garantissant ainsi pleinement aux réformes un soutien politique.

Les *sept stratégies* non seulement aideront grandement la Bosnie-Herzégovine à mettre en œuvre la loi cadre sur l'enseignement supérieur adoptée en août 2007 mais elles serviront aussi de feuille de route précise pour la réalisation des réformes au cours des trois années à venir. La conférence a été également l'occasion d'attribuer des compétences et d'établir un calendrier de mise en œuvre. L'équipe dynamique du projet, conduite par Karen Roberts avec Nedim Vrabac, oriente les activités, avec le concours d'experts zélés du Conseil de l'Europe. Pour des informations complémentaires, veuillez consulter le site www.coe.ba

L'avenir

Une première phase importante s'est achevée et un cadre général pour les réformes de l'enseignement supérieur est à présent établi. Un nouveau chapitre s'ouvre. Cette seconde phase sera axée sur l'application judicieuse de la loi sur l'enseignement supérieur et du programme d'action. On espère qu'un futur projet commun destiné à soutenir les réformes sera mis en chantier au printemps 2008. Le Conseil de l'Europe reste engagé à promouvoir ce processus, encouragé par l'évolution positive de la situation en Bosnie-Herzégovine ces six derniers mois, sous la direction du ministère des Affaires civiles.



7 Key Strategies and Guidelines to implement the Bologna Process
En anglais et en bosniaque/serbe/croate

Contact:
Sarah Keating
sarah.keating@coe.int



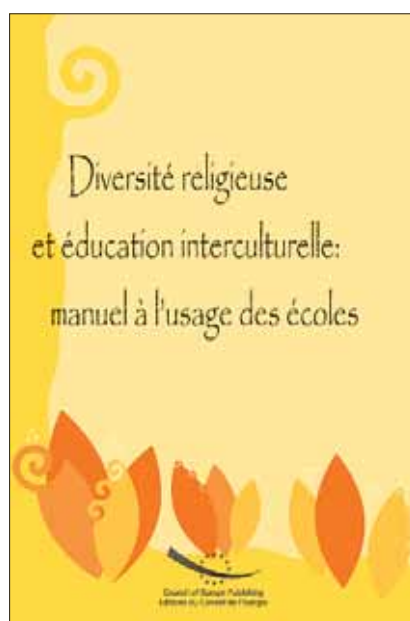
Débat régional sur la dimension religieuse de l'éducation interculturelle, Athènes (Grèce), 8-9 octobre 2007

A l'invitation du Conseil de l'Europe et du ministère grec de l'Éducation et des Affaires religieuses, des fonctionnaires, des enseignants, des formateurs et des experts d'Europe du Sud-Est se sont réunis les 8 et 9 octobre 2007 à Athènes pour débattre de la dimension religieuse de l'éducation interculturelle. La rencontre était organisée dans le cadre du suivi du projet du Conseil de l'Europe «Le nouveau défi de l'éducation interculturelle: diversité religieuse et dialogue en Europe» 2002 – 2006, qui a conduit à un projet de recommandation politique sur les principes, les concepts et les approches pédagogiques de la dimension religieuse de l'éducation interculturelle et à un ouvrage de référence pour les écoles.

Les experts du Conseil de l'Europe qui participent au projet ont pris conscience de la nécessité de ne pas considérer la religion et les confessions d'Europe comme des sources de tension et de conflit, mais d'y voir des éléments de solutions, et d'examiner leur contribution à l'éducation et au dialogue interculturels. Le 'livre de référence pour les écoles' reconnaît que la recherche d'une telle solution n'est ni facile ni rapide. Il faut tenir compte des diverses questions culturelles et éducatives et de la variété des contextes historiques et éducatifs. Le livre comprend des parties théoriques, pédagogiques et pratiques et donne beaucoup d'exemples de pratiques actuelles pour aider les enseignants à réfléchir sur leur approche, à faire des comparaisons et à élaborer leur propre méthode sur la base de leur expérience.

Les deux textes sur lesquels les participants étaient invités à débattre présentaient des approches phénoménologiques, interprétatives, dialogiques et contextuelles.

Celles-ci ont été mises en œuvre pour la première fois lors de séances en groupes, qui ont permis aux participants d'exposer le contexte de l'enseignement religieux dans leur propre pays, d'expliquer comment le système fonctionne et de discuter des ressemblances et des différences avec les autres.



Diversité religieuse et éducation interculturelle: manuel à l'usage des écoles, sous la direction de John Keast, éditions du Conseil de l'Europe, ISBN 978-92-871-6267-0

Des participants venus de différents pays ont présenté les programmes, manuels et méthodes pédagogiques totalement différents de l'enseignement religieux qui séparent ou réunissent les élèves d'une même école. Dans certains pays, les élèves peuvent choisir de participer soit à des leçons d'une confession donnée, soit à des cours de religion au sein d'entités éducatives reconnues de leur communauté. D'autres peuvent remplacer le cours de religion par un cours sur les religions ou un cours d'éthique laïque. Dans certains Etats membres, l'enseignement religieux est

obligatoire, dans d'autres non. Plusieurs questions ont été posées: que pensent les parents de l'enseignement religieux dans des cadres différents? Pourquoi les parents ou les écoles préfèrent-ils un type d'enseignement religieux à un autre? L'enseignement religieux a-t-il des caractéristiques ou des origines ethniques? Qui enseigne la religion ou l'éthique à l'école? Comment les éducateurs sont-ils formés? Par qui sont-ils nommés? Le large éventail de réponses et d'informations données par les membres des groupes a contribué à transformer le débat en une recherche d'éléments interculturels et de buts communs de l'enseignement religieux.

Plus concrètement, les participants ont fait observer que les nouvelles technologies pourraient être d'un grand secours pour les professionnels et les écoles afin de communiquer, de s'épauler mutuellement, et d'échanger des expériences, des idées, des contenus de manuel et des méthodes et pratiques éducatives. Cela pourrait conduire à la mise en place d'un réseau de coopération et à une base de données pour le travail pédagogique. Les expériences interculturelles et les écoles interculturelles spéciales pourraient servir de modèles et d'exemples de bonnes pratiques.

Les participants se sont accordés à penser que le Livre de référence et la recommandation allaient dans la bonne direction. Ils viennent heureusement satisfaire un besoin. Ce sont des outils utiles à étudier, à discuter et à appliquer.

Angelos Vallinatos conclut son rapport général en écrivant ceci: «Le débat régional est allé un peu plus loin, car nous avons appris à mieux nous connaître et à mieux percevoir notre diversité, nous avons enrichi nos compétences

d'enseignants. Mais un pas de plus est nécessaire. Etant donné que les enseignants jouent un rôle primordial en rendant possible l'éducation, et qu'ils ont besoin d'aide dans leur travail quotidien, la formation initiale et continue pourrait offrir des connaissances intégrées, une expérience et un partage sur les questions

et les pratiques liées à la diversité. Cette formation des enseignants ne doit pas être destinée exclusivement aux enseignants chargés de l'enseignement religieux, mais aussi aux enseignants de toutes disciplines de manière à ce qu'ils soient mieux préparés à faire face aux problèmes liés à la diversité dans le cadre scolaire».



Contact:
Villano Qiriazhi
villano.qiriazhi@coe.int

La gestion de la diversité culturelle et religieuse par l'éducation dans le Caucase du Sud et l'Ukraine

La deuxième conférence régionale sur la «Gestion de la diversité culturelle et religieuse par l'éducation» s'est tenue à Strasbourg (France) les 18 et 19 février 2008 dans le cadre du programme conjoint de coopération entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe intitulé «Promouvoir une culture des droits de l'homme dans le Caucase du Sud (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie) et en Ukraine».

Les buts de la conférence étaient d'approuver le plan d'action pour la deuxième phase du projet et de s'entendre sur le contenu des activités à exécuter dans chacun des pays bénéficiaires en fonction de leurs besoins spécifiques. En outre, un projet de document d'orientation sur l'éducation interculturelle a été présenté aux participants.

Ont assisté à la conférence des vice-ministres de l'éducation, des responsables de haut niveau, des décideurs, des chefs d'instituts de formation des maîtres et des directeurs d'écoles pilotes des quatre pays participants.

Les participants à la conférence sont convenus que pour atteindre tous les résultats attendus et faire en sorte que le plan d'action bénéficie également à tous les pays concernés, il faudrait créer un réseau en ligne d'établissements d'enseignement supérieur dans le domaine de l'éducation interculturelle. Un tel outil aiderait à instaurer des passerelles entre formateurs et enseignants,

et entre les établissements de leurs pays et ceux d'autres pays, de manière que l'expérience, les bonnes pratiques et les matériels pédagogiques préparés dans le cadre de ce projet puissent être partagés. Ce type de coopération renforcerait également la dimension régionale du projet, ce qui est crucial pour sa réussite. Des experts internationaux aideront les participants nationaux à préparer les matériels pédagogiques et à répondre à toutes questions sur l'éducation interculturelle. Ils superviseront également des forums thématiques, qui ont été spécialement conçus pour comprendre des éléments communs à tous les participants au niveau régional et aux quatre pays. Le réseau devrait continuer à fonctionner pendant une durée indéterminée et sera capital pour la durabilité du projet.

Le plan d'action pour la deuxième phase du projet comprend des séminaires de sensibilisation dans le domaine de l'éducation interculturelle, des ateliers de formation des enseignants et des formateurs des enseignants, et une conférence régionale où les participants examineront et finaliseront les matériels pédagogiques élaborés pendant les ateliers.

La dernière phase sera celle de la préparation de la publication finale du projet et de la conférence régionale finale. Le projet pourrait être prolongé de six mois

pour permettre aux matériels susmentionnés d'être testés dans des écoles.

L'un des principaux buts du projet est d'aider les pays concernés à élaborer des principes directeurs dans le domaine de l'éducation interculturelle et aux droits de l'homme. A cet égard, un projet de document d'orientation contenant les recommandations du Conseil de l'Europe adoptées par les pays dans ce domaine a été préparé par un expert du Conseil de l'Europe et présenté à la deuxième conférence régionale. Ce document général sera examiné dans chaque pays par un groupe d'experts nationaux, qui l'adaptera aux besoins spécifiques du pays. Un plan d'action national sur l'éducation interculturelle sera ensuite rédigé dans chaque pays et soumis au gouvernement/aux autorités pour adoption. Ce document a été examiné en détail lors de la campagne de sensibilisation qui a eu lieu en avril 2008.



Contact:
Natia Jgenti
natia.jgenti@coe.int

Troisième Conférence du Réseau d'ECD/EDH de l'Europe du Sud-Est



Mijša Sardoc, chercheur en éducation (Slovénie) et Simona Vekić, directrice du département de la Théorie de l'Éducation, Institut des Sciences de l'Éducation (Roumanie)

Le Réseau de l'Europe du Sud-Est (ESE) est l'un des réseaux régionaux visant à promouvoir l'éducation à la citoyenneté démocratique/l'éducation aux droits de l'homme (ECD/EDH). Ce réseau réunit, deux fois par an, des représentants de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, du Monténégro, de la Roumanie, de la Serbie, de la Slovénie et de «l'ex-République yougoslave de Macédoine» ainsi que la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK), le British Council, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et des membres de l'initiative de réforme de l'éducation pour l'Europe du Sud-Est (ERI-SEE).

La troisième conférence a été accueillie par les autorités slovènes du 22 au 24 novembre 2007, à Brdo pri Kranju, ancien lieu de séjour présidentiel situé à environ 25 km de Ljubljana. Le cadre magnifique et les installations de haut niveau ont contribué à créer une bonne ambiance et une interaction intense entre les participants.

La conférence portait sur la question complexe de savoir comment intégrer la citoyenneté et les droits de l'homme dans les programmes scolaires. Cette question a été décomposée en trois volets; premièrement, les participants à la conférence ont examiné les conditions et approches-cadres de la réforme de l'éducation; deuxièmement, ils ont étudié les questions liées aux modalités de conception du programme d'enseignement en matière d'ECD/EDH; troisièmement, ils se sont penchés sur l'élaboration même du programme scolaire.

Au cours des débats sur le premier point – les conditions-cadres – les participants ont soulevé les questions suivantes: allocation des ressources, soutien et propriété du système, concurrence des programmes politiques en matière de réforme de l'éducation, formation des enseignants et délivrance des diplômes, dépendance vis à vis de soutiens extérieurs. Le deuxième volet portait sur les

questions fondamentales de *conception* des programmes scolaires qu'il convient d'explicitier avant de procéder à l'*élaboration* des programmes. Ces questions englobaient les principes de non endoctrinement, d'autonomisation et d'apprentissage tout au long de la vie ainsi que l'évaluation de l'ECD/EDH.

Les participants ont souligné la valeur ajoutée du réseau de l'ESE qui permet non seulement de mettre en commun leurs expériences mais aussi de promouvoir les réalisations novatrices du réseau dans d'autres régions du monde.

La prochaine conférence sera accueillie par les autorités croates et l'ERI-SEE les 12 et 13 juin 2008, à Zagreb et se concentrera sur l'éducation interculturelle.

Contact:

Sarah Keating
sarah.keating@coe.int



Cadres de qualifications dans l'Espace européen de l'Enseignement supérieur

Pour résumer, les cadres de qualifications décrivent l'ensemble des qualifications d'un système éducatif, sans toutefois se résumer à une simple liste de diplômes. Un cadre de qualifications doit décrire les résultats de l'apprentissage qui sont attendus pour chaque qualification ainsi que la manière dont les

différentes qualifications sont reliées les unes aux autres. En d'autres termes, un cadre de qualifications doit décrire ce que les apprenants sont censés savoir, comprendre et être capables de faire à chaque niveau, mais aussi comment ils peuvent passer d'une qualification à l'autre à l'intérieur du cadre. Au niveau

international, les cadres de qualifications permettront de comparer les qualifications des différents systèmes éducatifs; ils devraient donc contribuer à promouvoir la reconnaissance internationale et la mobilité.

Les cadres de qualifications figurent parmi les principaux instruments qui

serviront à créer l'Espace européen de l'enseignement supérieur d'ici à 2010. En 2005, les ministres engagés dans le Processus de Bologne ont adopté un cadre global de qualifications pour l'Espace européen de l'enseignement supérieur. En outre, ils se sont engagés à élaborer, avant 2010, des cadres nationaux de qualifications compatibles avec le cadre global.

Il existe donc deux types de cadres. Le cadre global fixe les limites dans lesquelles les cadres nationaux doivent être élaborés, tout en laissant une certaine marge pour des variations nationales qui permettront de tenir compte – dans la limite du raisonnable – des particularités nationales et de définir les paramètres en fonction desquels les établissements d'enseignement supérieur définiront leurs qualifications et leurs programmes. Ainsi, un cadre de qualification national donné peut compter plus d'une qualification pour le premier cycle. En revanche, un cadre qui prévoit dix ans d'études pour un diplôme de premier cycle, même s'il est concevable en soi, est incompatible avec le cadre de Bologne.

C'est là un point important car une fois le cadre national établi, le pays concerné doit certifier qu'il est compatible avec le cadre global du Processus de Bologne. C'est ce qu'on appelle l'auto-validation. Pour ce faire, le pays concerné doit apporter la preuve de cette compatibilité dans un rapport circonstancié et est censé inviter au moins un spécialiste étranger à prendre part à cet exercice. Tout pays qui publierait un rapport non

crédible aurait du mal à voir ses qualifications reconnues dans les autres pays de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. A ce jour, seules l'Irlande et l'Ecosse (dont le cadre de qualifications diffère de celui du reste du Royaume-Uni) se sont livrées à cet exercice; elles devraient être suivies par plusieurs autres pays d'ici un à deux ans.

En 2007, lors de leur réunion à Londres, les ministres engagés dans le Processus de Bologne ont demandé au Conseil de l'Europe, qui avait activement participé au groupe de travail, d'assurer la coordination de l'échange d'expériences sur l'élaboration des cadres nationaux de qualifications, une tâche dont le Conseil s'acquitte de quatre manières:

D'abord, en assurant la Présidence et le Secrétariat du Groupe de coordination de Bologne sur les cadres de qualifications, composé d'environ 15 membres des pays engagés dans le Processus de Bologne ainsi que d'organisations internationales et d'ONG. A ce propos, c'est la première fois qu'un groupe de Bologne est présidé par une organisation internationale et non pas par un représentant d'un ministère national.

Deuxièmement, en organisant ou en supervisant des manifestations européennes. Le programme de travail actuel du Processus de Bologne en prévoit trois. La première s'est tenue au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg les 11 et 12 octobre 2007 et a réuni une centaine de participants représentant des ministères et des établissements d'enseignement supérieur. La deuxième conférence a été organisée par les

instances écossaises de l'enseignement supérieur à Edimbourg les 21 et 22 février 2008 et était consacrée aux résultats de l'apprentissage. La dernière conférence se tiendra en Géorgie fin octobre 2008 et portera sur la vérification des cadres de qualifications.

Troisièmement, en organisant ou en supervisant des manifestations régionales. Ainsi, une conférence régionale importante a eu lieu à Belgrade les 1 et 2 novembre 2007 dans le cadre du programme de la Présidence serbe du Conseil de l'Europe. Cette conférence a réuni des représentants d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Bulgarie, de Croatie, du Monténégro, de Serbie, de «l'ex-République yougoslave de Macédoine» et de Turquie, notamment le ministre de l'Education de l'Albanie. Le fait qu'elle ait été ouverte par le ministre de l'Education de la Serbie et que le ministre de l'Education de l'Albanie y ait participé en souligne la portée politique. La conférence a montré que la plupart des pays de la région sont sur la bonne voie en matière d'élaboration de leurs cadres nationaux et que certains sont relativement prêts du but. Elle a également mis l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération régionale dans ce domaine.

Enfin, le Conseil de l'Europe est disposé à aider les pays à trouver des experts internationaux pour les conférences ou d'autres aspects de leurs travaux sur les cadres de qualifications, notamment des spécialistes étrangers à même de participer au processus d'auto-validation.

Références

Sjur Bergan: *Qualifications. Introduction to a Concept* (Strasbourg 2007: Editions du Conseil de l'Europe. Série Enseignement supérieur n°6)

Cadre global de qualifications de l'Espace européen de l'enseignement supérieur
http://www.bologna-bergen2005.no/EN/BASIC/050520_Framework_qualifications.pdf

Groupe de travail de Bologne sur les cadres de qualifications, rapport 2005
http://www.bologna-bergen2005.no/Docs/00-Main_doc/050218_QF_EHEA.pdf

Groupe de travail de Bologne sur les cadres de qualifications, rapport 2007
<http://www.dfes.gov.uk/londonbologna/uploads/documents/WGQF-report-final2.pdf>



Contact:
 Sjur Bergan
sjur.bergan@coe.int

Flash info

- **1^{er} Séminaire européen pour les Agents de liaison nationaux du Programme Pestalozzi, Bad Wildbad 11-14 Novembre 2007**



Le but de la 12^e réunion plénière des Agents de liaison nationaux (ALN), qui est la première réunion plénière tenue au *Landesakademie für Fortbildung und Personalentwicklung an Schulen* à Bad Wildbad, était de mettre l'accent sur l'avenir du programme Pestalozzi et de rechercher les moyens de renforcer son impact et d'accroître sa visibilité dans les États signataires. La réunion s'est efforcée de contribuer au renforcement du réseau des ALN et d'examiner les moyens d'adopter une approche plus stratégique permettant de poursuivre le développement du Programme Pestalozzi.

Le choix de l'Académie de Bad Wildbad pour accueillir la réunion a permis aux participants de découvrir tout d'abord la nouvelle académie et ensuite de se rendre compte de l'appui que le Land du Baden-Württemberg apporte à la formation des enseignants européens depuis plus de trente ans.

La formation des enseignants est une priorité transversale de l'ensemble des programmes du Conseil de l'Europe sur l'éducation ainsi que de tous les processus de réforme. Le Programme Pestalozzi peut jouer en rôle clé en fournissant à tous les programmes du Conseil de l'Europe un soutien par le biais d'Ateliers, de Séminaires et de Modules européens dans le domaine de la formation des enseignants.

À cette fin, 2008 verra une révision de la structure du programme ainsi que sa gestion, le renforcement de la diffusion des informations sur le Programme Pestalozzi et des résultats des activités, ainsi que le renforcement des synergies entre chaque activité du programme: les Ateliers, les Séminaires et les Modules. Le renforcement du réseau des agents de liaison nationaux assurera la continuité et l'impact en offrant l'organisation des ateliers et en envoyant des enseignants et des formateurs aux différentes activités du Programme ainsi que par une mise en réseau et multiplication au niveau national.

- **Réunion régionale sur l'ECD/EDH à Kiev, Ukraine, 29-30 novembre 2007**

Des représentants de la Géorgie, de la Lituanie, de la Russie et de l'Ukraine se sont rencontrés à Kiev, les 29 et 30 novembre 2007, pour discuter de la coopération régionale sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ECD/

EDH) dans le cadre du programme du Conseil de l'Europe «Apprendre et vivre la démocratie pour tous». Les participants ont échangé leurs expériences dans ce domaine, discuté des priorités en matière de coopération et rendu visite au *Lycée 48* où un débat particulièrement animé sur l'ECD/EDH a été organisé avec les élèves et l'administration scolaire. Il en a résulté l'élaboration d'un plan d'action d'un réseau ECD/EDH pour la Baltique et la région de la Mer Noire pour la période 2008/2009 sur le thème de la gouvernance démocratique des établissements pédagogiques. Le programme de travail comprendra une série de séminaires, de vidéos, de conférences et une publication conjointe.



Le Lycée 48 accueille les représentants du réseau régional

Depuis lors, les représentants de l'Arménie et de Moldova se sont joints au réseau. Une réunion s'est tenue du 7 au 11 avril en premier lieu à Kaliningrad (Russie) puis en Lituanie. En octobre 2008, les autorités géorgiennes accueilleront une autre réunion.

- **La 12^e réunion des coordinateurs ECD/EDH s'est tenue à Dublin en Irlande les 4 et 5 décembre 2007.**

Elle a donné aux participants la possibilité de procéder à des échanges de vues sur les résultats majeurs du projet ECD/EDH dans leurs États membres, de se concentrer sur le fonctionnement du réseau des coordinateurs et de relater ou démarrer des initiatives bilatérales et régionales. La 13^e réunion des coordinateurs a eu lieu à Budapest les 29 et 30 avril 2008 et la 14^e réunion aura lieu à Vienne en Autriche du 13 au 15 novembre 2008.

- **Compétences pour l'enseignement et la gestion de la diversité socioculturelle**

La première Table de consultation des compétences élaborées dans le cadre du projet «Politiques et pratiques de la diversité socio-culturelle» a eu lieu à Graz en Autriche du 21 au 22 février 2008, et le thème principal de discussion était «Compétences des enseignants relatives à la diversité linguistiques». Les participants, principalement des formateurs d'enseignants, des enseignants mais aussi des chercheurs, ont eu

la possibilité de se familiariser avec les résultats de la première phase du projet, d'examiner les principes, concepts et les compétences des enseignants relatives à la diversité y compris les descripteurs d'évaluation. Des exemples de bonnes pratiques relatives aux compétences des enseignants en matière de diversité linguistique ont été également discutées.

Les autres Tables de consultation auront lieu à Chypre du 5 au 6 juin 2008, en Bulgarie du 25 au 26 septembre 2008 et en Estonie du 14 au 16 octobre 2008.

- «Education inclusive – du dialogue politique à l'action collaborative», Riga, 24 au 26 février 2008



Tatjana Kože, Ministre de l'Éducation et des Sciences de la République de Lettonie; Rolands Ozols, Secrétaire Général de la Commission nationale lettone pour l'UNESCO; Gabriele Mazza, Directeur de l'Éducation du Conseil de l'Europe.



Cor Meijer, Directeur de l'Agence européenne pour le Développement de l'Éducation des personnes ayant des besoins particuliers; Gabriele Mazza.

185 participants de 35 pays et neuf organisations internationales et ONG ont participé à la conférence organisée par le Bureau International de l'Éducation de l'UNESCO, le Ministère de l'Éducation et des Sciences de la République de Lettonie et la Commission nationale pour l'UNESCO dans le processus de la préparation de la 48^e session de la Conférence Internationale sur l'Éducation, qui se tiendra à Genève en novembre 2008. Il a été conclu que l'Éducation Inclusive concerne non seulement des besoins divers d'apprentissage mais aussi le concept plus large de l'inclusion sociale, faisant écho au discours donné par le Directeur de l'Éducation du Conseil de l'Europe. La conférence était également une occasion de présenter la richesse des stratégies et des outils pour stimuler l'Éducation Inclusive, y compris le projet du Conseil de l'Europe sur l'éducation des roms et l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme.

- Réunion tenue à San Diego, en Californie, en février 2008

Lors de cette réunion, le Conseil de l'Europe, l'«American Council on Education» - ACE - (Conseil américain sur l'éducation) et le Consortium international pour l'enseignement supérieur, la responsabilité civique et la démocratie ont lancé l'élaboration conjointe de deux nouveaux instruments: un manuel sur la «gouvernance démocratique des établissements d'enseignement supérieur» et un guide sur «les partenariats



Conférence annuelle du Conseil américain sur l'éducation, San Diego, États Unis, février 2008 Krzysztof Ostrowski (ancien président du Comité directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche du Conseil de l'Europe et du Comité ad hoc d'experts pour l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation), César Bîrzéa (président du Comité directeur de l'éducation du Conseil de l'Europe), Susan Porter Robinson (vice présidente, Lifelong Learning, Conseil américain sur l'éducation), Virgílio Meira Soares (vice président du Comité directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche), Sarah Keating-Chetwynd (Direction de l'Éducation du Conseil de l'Europe) et Aleksandra Vidanović (représentant le secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe)

d'ECD pour un changement social». Un groupe d'auteurs désignés par le Conseil de l'Europe, l'ACE et le Consortium international se chargera de chacune des publications, en prenant pour point de départ le concept de base de l'ECD, tel qu'il a été établi par le Conseil de l'Europe. Un groupe consultatif d'experts, comprenant César Bîrzéa (président du Comité directeur de l'éducation du Conseil de l'Europe), Virgílio Meira Soares (vice président du Comité directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche), Krzysztof Ostrowski (ancien président du Comité directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche du Conseil de l'Europe et du Comité ad hoc d'experts pour l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation) et Aleksandra Vidanović du secteur de la jeunesse, a été constitué pour superviser ce projet.

Le manuel sur la «gouvernance démocratique de l'enseignement supérieur» aura pour principale caractéristique de mettre nettement l'accent sur l'accès et l'autonomie. Comme il se veut un pendant au manuel intitulé «gouvernance démocratique de l'école», ce document devrait être relativement simple à élaborer et sa publication devrait intervenir d'ici la fin 2008. Une réunion de coordination entre le Conseil de l'Europe et les auteurs américains aura lieu les 22 et 23 juin, à Strasbourg.

L'élaboration du guide «les partenariats d'ECD pour un changement social» constitue une tâche plus ambitieuse. Ce sera un complément entièrement nouveau à la mallette d'ECD, ayant pour objet de rassembler des domaines fondamentaux de la politique éducative du Conseil de l'Europe. Cet instrument part du principe qu'il faut consolider les relations entre les établissements d'enseignement supérieur, les écoles et la communauté. La prochaine réunion entre les agents concernés du Conseil de l'Europe, les auteurs américains et le groupe consultatif d'experts aura lieu les 19 et 20 septembre, à Strasbourg. Le nouvel instrument devrait être prêt d'ici la fin 2009.

A la réunion de San Diego, le Conseil américain sur l'éducation a, en outre, généreusement invité la délégation du Conseil de l'Europe à participer à sa réunion annuelle, occasion pour les membres du Conseil de se familiariser avec les tendances du système américain d'enseignement supérieur.

• **Séminaire international sur «L'intégration linguistique des migrants adultes», Conseil de l'Europe, Strasbourg, 26-27 juin 2008**

Un nombre croissant d'Etats membres définissent les exigences linguistiques spécifiques s'appliquant aux personnes sollicitant un statut de résident ou de citoyen, et les requérants sont de plus en plus fréquemment contraints de passer des tests de langues. Très souvent, ces tests sont basés sur les niveaux de compétences du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECR) du Conseil de l'Europe et le ou les niveaux requis peuvent varier d'un Etat à l'autre.

Ce séminaire international, qui vise les responsables gouvernementaux chargés de la politique linguistique relative aux

migrants adultes, sera tenu sous l'égide commune du Comité directeur de l'éducation (CDED) et du Comité européen sur les migrations (CDMG). Il sera organisé conjointement par la Division des Politiques linguistiques (Direction de l'Education scolaire et extra-scolaire, de l'Enseignement supérieur et des Langues – DG IV) et la Division des Migrations (Direction Générale de la Cohésion sociale – DG III).

L'objectif de ce séminaire est de permettre aux participants d'échanger leurs expériences en matière de politique linguistique, d'examiner de quelle manière les principes du CECR peuvent servir au mieux les exigences des Etats membres, et de proposer des orientations pour assurer la qualité des formations et des tests linguistiques tout en prenant en compte les besoins spécifiques des apprenants migrants.

Pour de plus amples renseignements, consulter
www.coe.int/lang/fr

Livres en bref

Qualifications –

Introduction to a Concept,

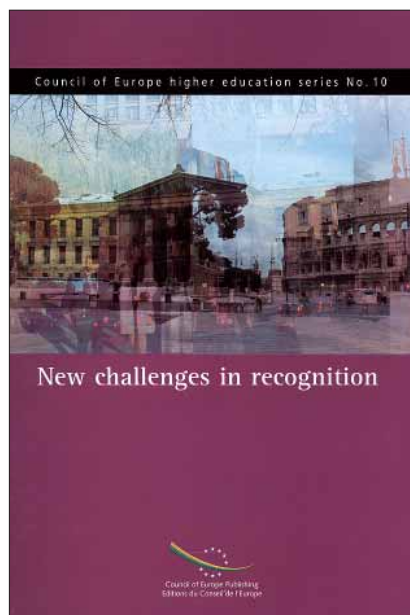
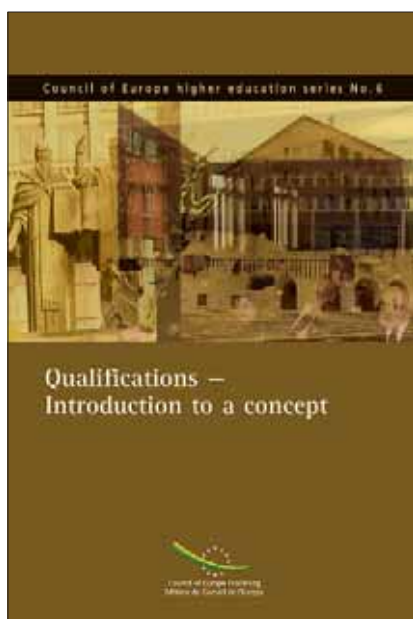
Sjur Bergan,

Editions du Conseil de l'Europe, 2007,

Série «Enseignement supérieur du Conseil de l'Europe», n° 6

ISBN 978-92-871-6125-3

(Uniquement en anglais)



New challenges in recognition: recognition of prior learning and recognition in a global context, Andrejs Rauhvargers et Sjur Bergan, éditeurs, Editions du Conseil de l'Europe, Série «Enseignement supérieur du Conseil de l'Europe», n° 10.

ISBN 978-92-871-6331-8

(Uniquement en anglais)

La *Gazette européenne des langues* est le bulletin d'information du Centre européen pour les langues vivantes, Graz. Cette gazette présente les derniers développements relatifs aux événements, aux projets et aux ressources du Centre, ainsi que les activités de la Division des politiques linguistiques et d'autres secteurs du Conseil de l'Europe.

La collection complète de la Gazette est disponible en ligne: <http://www.ecml.at/gazette>

—◆—
Exploring children's rights, (Volume V), Peter Kraft et Rolf Gollob
Disponible en albanais et en macédonien

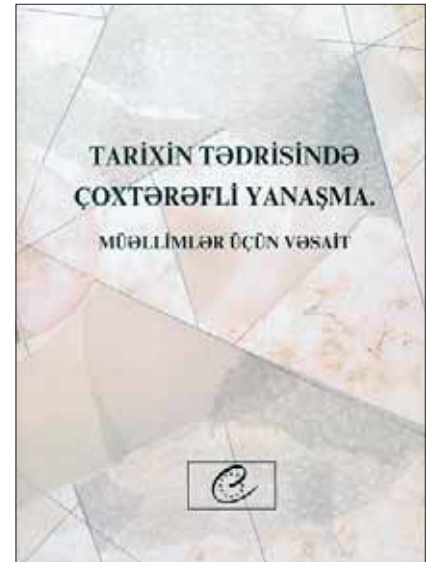


Le Manuel à l'usage des écoles et relatif à la diversité religieuse et l'éducation interculturelle a été publié en français (ISBN 978-92-871-6267-0) et en anglais (ISBN 978-92-871-6223-6).

Le Manuel a été traduit en azéri et en ukrainien.

Il est également disponible en norvégien, en russe et en grec et va paraître dans ces langues prochainement.

Des traductions vers l'arménien et le géorgien sont en cours.



La Multiperspectivité dans l'enseignement de l'histoire: manuel pour les enseignants, Robert Stradling. Le manuel a été traduit en azeri. Il est également disponible en albanais, anglais, bosniaque, bulgare, croate, grec, macédonien, roumain, russe, serbe, slovène, turc, ukrainien et en arabe.

Calendrier des événements - non exhaustif

Mars

1-2, Ohrid, «l'ex République yougoslave de Macédoine»
Le droit des enfants, programmes d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme dans «l'ex République yougoslave de Macédoine»
Contact: Sarah Keating

6-7, Vienne, Autriche
«Profil des politiques linguistiques éducatives: Autriche» – Table ronde
Contact: Philia Thalgott

10-11, Paris, France
Réunion d'un groupe d'experts sur les langues de l'éducation
Contact: Philia Thalgott

10-12, Strasbourg, France
7^e réunion plénière du Comité Directeur de l'Éducation
Contact: Villano Qiriazzi

13-14, Strasbourg, France
Réunion du Groupe d'auteurs pour la révision du projet de manuel pour «Relier les examens au *Cadre européen commun de référence pour les langues*»
Contact: Philia Thalgott

14-15, Sarajevo, BiH
Programme conjoint Conseil de l'Europe/bureau de l'OSCE de Sarajevo - Formation des auteurs de livres scolaires et des enseignants d'histoire en Bosnie-Herzégovine: séminaire de formation des enseignants
Contact: Jean-Pierre Titz

Mars (suite)

14-15, Strasbourg, France
Réunion sur la gouvernance démocratique de l'école avec le Réseau des Fondations - ILDE (Initiative for Learning Democracy)
Contact: Ólöf Ólafsdóttir

17, Strasbourg, France
Réunion de suivi au séminaire d'Amsterdam concernant un «Guide pour l'élaboration et la mise en œuvre de curricula pour une éducation plurilingue et interculturelle»
Contact: Philia Thalgott

27-28, Strasbourg, France
Séminaire sur «l'enseignement de l'histoire en Europe: l'image de l'autre dans le contexte de la mondialisation»
Contact: Jean-Pierre Titz

31 mars – 1 avril, Bergen, Norvège
Réunion sur les politiques et les standards concernant les langues d'éducation
Contact: Philia Thalgott

31 mars-1^{er} avril, Bela Tserkva, Ukraine
Séminaire «Tous différents, tous égaux»
Contact: Natia Jgenti

Avril

1, Bruxelles, Belgique
Groupe de travail sur les différences substantielles
Contact: Sjur Bergan

Calendrier des événements - non exhaustif – (suite)

Avril (suite)

2, Bruxelles, Belgique
Bureau ENIC/Comité consultatif NARIC & Bureau du Comité de Convention de Lisbonne
Contact: Sjur Bergan

3, Bruxelles, Belgique
Groupe de travail sur les Plans d'action nationaux
Contact: Sjur Bergan

3-4, Erevan, Arménie
Séminaire «Education interculturelle: présentation des concepts et des objectifs généraux»
Contact: Natia Jgenti

7-9 et 10-11, Kaliningrad, Fédération de Russie et Lituanie
Deuxième réunion de mise en réseau Baltique/Mer Noire
Contact: Yulia Pererva

11, Cambridge, Royaume-Uni
Forum sur l'évaluation des compétences linguistiques des migrants adultes et l'inclusion sociale (avec ALTE)
Contact: Philia Thalgott

14-19, Erevan, Arménie
«Profil des politiques linguistiques éducatives: Arménie» – Visite d'étude du groupe d'experts du Conseil de l'Europe
Contact: Philia Thalgott

16-17, Essen, Allemagne
Réunion sur les langues de l'éducation en Allemagne
Contact: Philia Thalgott

21-22, Tbilissi, Géorgie
Séminaire «Education interculturelle: définir des indicateurs efficaces et un cadre d'évaluation adapté»
Contact: Natia Jgenti

21-22, Lvov, Ukraine
Atelier «Formation des enseignants à l'égard des écoles et des classes multiculturelles hétérogènes: l'expérience européenne»
Contact: Natia Jgenti

23-24, Strasbourg, France
Réunion du Groupe de Projet sur «L'image de l'autre dans l'enseignement de l'histoire en Europe»
Contact: Jean-Pierre Titz

24-25, Bakou, Azerbaïdjan
Séminaire «Echange d'expériences positives de pays européens dans le domaine de l'éducation interculturelle»
Contact: Natia Jgenti

28-29, Moscou, Fédération de Russie
Séminaire : «Comment l'enseignement de la diversité culturelle par l'histoire peut aider à renforcer la cohésion et la coopération sociales dans la société actuelle»
Contact: Tatiana Milko

28-29, Strasbourg, France
Réunion d'experts sur «l'Autobiographie de rencontres interculturelles»
Contact: Philia Thalgott

Avril (suite)

28-30, Budapest, Hongrie
Treizième réunion des coordinateurs ECD/EDH au Centre Européen de la Jeunesse
Contact: Ólöf Ólafsdóttir

Mai

5-6, Erevan, Arménie
Atelier «Comment éviter les stéréotypes et mettre l'accent sur les questions d'identité?»
Contact: Natia Jgenti

6-11, Athènes, Grèce
5^e Conférence EALTA «Evaluer la littératie en Europe et au-delà»
Contact: Philia Thalgott

7-8, Bakou, Azerbaïdjan
Atelier «Enseigner les droits de l'homme et la tolérance, apporter des compétences en communication, lutter contre les stéréotypes»
Contact: Natia Jgenti

15-16, Kiev, Ukraine
Séminaire national sur les cadres de qualifications
Contact: Sjur Bergan

19-20 mai, Strasbourg, France
Langues de scolarisation dans un cadre européen pour les langues de l'éducation - Groupe de travail
Contact: Philia Thalgott

21-23, Chernigiv, Ukraine
Conférence sur «Comment refléter l'identité nationale et la diversité culturelle dans les programmes scolaires d'histoire et le matériel didactique»
Contact: Tatiana Milko

26-30, Bad Wildbad, Allemagne
11^e séminaire européen «Droits de l'enfant» (CoE 2008-12.0)*
Contact: Hélène Schmidt

27-28, Tbilissi, Géorgie
Atelier «Rôle de la gouvernance de l'école et de l'autonomie dans la gestion efficace du dialogue interculturel»
Contact: Natia Jgenti

Juin

2-4, Strasbourg, France
Portfolio Européen des Langues - Comité européen de Validation
Contact: Philia Thalgott

5-7, Nicosie, Chypre
2^e réunion de consultation sur les compétences nécessaires pour l'enseignement de la diversité socioculturelle
Contact: Villano Qiriazzi

9-10, Strasbourg, France
Réunion du Groupe d'auteurs pour la révision du projet de manuel pour «Relier les examens au Cadre européen commun de référence pour les langues»
Contact: Philia Thalgott

* Les titres des Ateliers Européens du Programme «Pestalozzi» sont indiqués dans la langue de travail utilisée pour les travaux.

Calendrier des événements - non exhaustif – (suite)

Juin (suite)

- 11-12, Erevan, Arménie
Atelier sur le développement de la multiperspectivité dans l'enseignement de l'histoire
Contact: Natia Jgenti
- 12-13, Zagreb, Croatie
Quatrième réunion du réseau Europe du Sud-Est sur l'ECED/EDH
Contact: Sarah Keating
- 15-17, Qawra, Malte
ENIC/NARIC réunion annuelle
Contact: Sjur Bergan
- 19-20, Bakou, Azerbaïdjan
Atelier «Intégration de thèmes relatifs à l'éducation interculturelle et interreligieuse dans d'autres matières (enseignement de l'histoire, par exemple)»
Contact: Natia Jgenti
- 23-25, CIEP, Paris, France
Séminaire de calibrage transversal d'exemples de productions orales pour cinq langues par rapport aux niveaux de compréhension en langues du Conseil de l'Europe
Contact: Philia Thalgot
- 23-27, Bad Wildbad, Allemagne
120^e Séminaire européen «Education interculturelle» (CoE 2008-13.0)*
Contact: Hélène Schmidt

Juin (suite)

- 26-27, Tbilissi, Géorgie
Atelier «Soutenir le dialogue interculturel par les programmes de développement professionnel de la formation initiale et continue des enseignants»
Contact: Natia Jgenti
- 26-27, Strasbourg, France
Séminaire intergouvernemental sur l'intégration linguistique des migrants adultes, co-organisé avec le Comité européen sur les migrations
Contact: Philia Thalgot
- 30 juin – 1^{er} juillet, Strasbourg, France
Programme conjoint de coopération entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe «Encourager une culture des droits de l'homme en Ukraine et dans le Caucase du Sud»: séminaire «Comment enseigner l'histoire pour la réconciliation et la tolérance»
Contact: Tatiana Milko
- 30 juin - 1^{er} juillet, Strasbourg, France
Bureau du CDESR
Contact: Sjur Bergan

Août

- 21, Strasbourg, France
«Profil des politiques linguistiques éducatives : Sheffield» – Réunion du groupe d'experts du Conseil de l'Europe
Contact: Philia Thalgot

* Les titres des Ateliers Européens du Programme «Pestalozzi» sont indiqués dans la langue de travail utilisée pour les travaux.



Comment nous contacter

Venez surfer avec nous à l'adresse <http://www.coe.int> où vous aurez accès à un large éventail d'informations sur les activités et les documents du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation, de la culture et du patrimoine culturel.

Tous les agents de la Direction de l'Éducation peuvent être contactés par fax (au numéro +33 (0)3 88 41 27 06), par poste (c/o DG IV, Direction de l'Éducation scolaire, extra-scolaire et de l'enseignement supérieur, Conseil de l'Europe, F - 67075 Strasbourg Cedex) ou par e-mail (prenom.nom@coe.int).

Tous les ouvrages édités par le Conseil de l'Europe peuvent être commandés auprès des Editions du Conseil de l'Europe:
Tél.: +33 (0)3 88 41 25 81 – Fax: +33 (0)3 88 41 39 10 – e-mail: publishing@coe.int – (website: <http://book.coe.int>)

Sauf mention contraire, les illustrations sont fournies par le Service photographique et audiovisuel du Conseil de l'Europe.

Les vues exprimées dans ce bulletin ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil de l'Europe ni de son Secrétariat.

Edition et coordination: Christopher Reynolds
Fax: +33 (0)3 88 41 27 06
E-mail: Bulletin.Education@coe.int



et Christiane Yiannakis

